



# CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

## VEHICULES COMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN, certifie par la présente que le véhicule:

- 0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
- 0.2 Type : HD001
- Variante : CPZ42A
- Version : NARRE6675M0NA381NA1
- 0.2.1 Nom commercial : T
- 0.4 Catégorie de véhicule : N3
- 0.5 Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT TRUCKS SAS  
99, route de Lyon  
69802 Saint-Priest – France
- 0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Rivetée sur le support du siège droit
- Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
- 0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : ---
- 0.10 Numéro d'identification du véhicule: VF611A161FD010038

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2\*2007/46\*0229\*10 délivrée le : 2015-04-01 - et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats Membres dans lesquels la conduite (côté de circulation) est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse

St Priest, 2015-06-12

*J. Gauquelin*

DS 609

### performances environnementales

Niveau sonore:	89dB(A)
A l'arrêt	à un régime de 1350 tr/min
En marche (dB(A))	77,3
Niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-B
Emissions d'échappement:	(EU) 595/2009*136/2014B
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	
1.1. Procédure d'essai:	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
ESC	
Opacité de la fumée (ELR): (m <sup>2</sup> )	---
1.2 Procédure d'essai:	
WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 81
	THC (mg/kWh): 12
	NHMC (mg/kWh): ---
	NOx (mg/kWh): 138
	THC + NOx (mg/kWh): ---
	NH3 (ppm): 1,9
	Particules (masse) (mg/kWh): 3,8
	Particules (nombre) (#/kWh): 0,87E+11
2.1. Procédure d'essai:	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
ETC (le cas échéant)	
2.2 Procédure d'essai:	
WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 101
	NOx (mg/kWh): 302
	NHMC (mg/kWh): ---
	THC (mg/kWh): 14
	CH <sub>4</sub> (mg/kWh): ---
	NH3 (ppm): 0,2
	Particules (masse) (mg/kWh): 6,7
	Particules (nombre) (#/kWh): 0,99E+11
Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m <sup>2</sup> )	0.55 (EU) 595/2009*136/2014B
Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5 :	---
Remarques:	---
N° CNIT (valable uniquement pour la France):	---